



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 12 mai 2025 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet :

- Autoriser un lotissement (fusion des lots 3 305 754 et 1 920 527) qui aura pour effet de créer un terrain avec un frontage de 10,93 mètres alors que l'article 40 du règlement de lotissement numéro 1002 stipule que le frontage doit être de 17,5 mètres pour un terrain de forme irrégulière.

Identification du site concerné : lot 6 676 136 (3 305 754 et 1 920 527)
4, chemin du Bouton-d'Or ;

2. Nature et effet :

- Autoriser la construction d'un bâtiment avec une profondeur de 4,24 mètres alors que la grille des usages, normes et des dimensions de terrain du Règlement de zonage numéro 1001 stipule que pour la zone H-207, la profondeur minimale pour les dimensions d'un bâtiment est de 7 mètres.

Identification du site concerné : lot 1 920 371
Chemin des Marronniers ;

3. Nature et effet :

- Régulariser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,39 mètres alors qu'une dérogation mineure (7049-08-20) avait autorisé l'implantation du bâtiment principal à 6,96 mètres comme marge de recul avant ;
- Autoriser la construction d'un garage détaché avec une marge de recul avant de 5,75 mètres alors que la marge autorisée est de 10,7 mètres selon le Règlement de zonage 1001.

Identification du site concerné : lot 5 374 565
32, chemin des Moucherolles.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille vingt-cinq (2025).

Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 avril 2025.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière